



Droits sur un caveau de famille

Par **patlag**, le **09/12/2008** à **20:43**

Bonjour, mon épouse avait un grand pere paternel qui a fait construire un caveau de famille ou il est enterré. Son fils donc le pere de mon épouse viens d'y etre enterré mais mon epouse ne desire pas pour sa part y etre enterré .A t elle le droit de donner sa place a sa mere qui serais ainsi avec son pere? la soeur de son pere peut elle s'y opposer?
Merci pour vos réponses.